



DÉLIBÉRATION N° 75/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

OBJET : **FINANCES**

**Marché Public : Renaturation de la
Plaine du Cessard**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le onze septembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 5 septembre 2025.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE - Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO - M. Halim YALCIN - M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Daniel BAPTISTE - M. Joël DE AMORIM - M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Alexis VALLENT – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU - Mme Caroline GUIBOURT.

Etaient représentés :

M. Jean-Louis ANTONY par Mme Laurence DUPONT.
Mme Colette DESJOURS par Mme Murielle VILLEDIEU.
M. Eric AGBESSI par Mme Véronique CHARTIER.

Mme Florence PLUCHART est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

M. Laurent THEVENOT, Maire, informe l'assemblée qu'une procédure de consultation adaptée ouverte a été engagée en vue de la réalisation des travaux relatifs au projet de renaturation de la plaine du Cessard.

La consultation est décomposée en 2 lots répartis comme suit :

- Lot n° 01 : Terrassements – Voirie
- Lot n° 02 : Espaces verts – Mobiliers

Les 2 lots sont répartis en tranches comme suit :

- Tranche Ferme : Secteur du parc – Clairière de sport et clairière de détente
- Tranche Optionnelle 1 : Secteur rue du Stade – Clairière de rencontre et clairière de fitness
- Tranche Optionnelle 2 : Secteur nord – Clairière d'entrée et clairière des manifestations

Les marchés de travaux seront conclus pour une durée de 36 mois avec une date prévisionnelle de démarrage des travaux fixée au 1^{er} octobre 2025.

L'estimation financière de cette opération est décomposée comme suit :

	TF	TO1	TO2	Total / Lot
Lot n° 01	179 854,00 € HT	102 954,50 € HT	154 722,50 € HT	437 531,00 € HT
Lot n° 02	227 420,00 € HT	150 570,00 € HT	185 645,00 € HT	563 635,00 € HT
Total/Tranche	407 274,00 € HT	253 524,50 € HT	340 367,50 € HT	1 001 166,00 € HT

Un avis d'appel public à candidature a été publié sur le profil acheteur de la Commune, au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et sur le site internet de la Commune du 16 juin 2025 au 15 juillet 2025 à 16h00, date limite de remise des offres.

A l'issue de ce délai, 9 candidats ont déposé un pli :

- 4 candidats pour le lot n° 01
- 5 candidats pour le lot n° 02 dont 1 offre déclarée irrégulière.

A l'issue de l'analyse des offres conformément aux critères stipulés dans le règlement de consultation (délai d'exécution, prix des prestations, valeur technique) réalisée par le Bureau d'Etudes Réalités, celles-ci ont été classées comme suit :

- Lot n° 01

Candidat	Note globale obtenue / 20	Montant HT de l'offre	Classement
SAS GATP	9.21	486 000,00 €	5
SAS COLAS France - Etablissement de Gerzat	18.02	398 825,50 €	1
SAS EATP	16.74	393 693,00 €	4
Eurovia Dala Agence Renon (Offre de base)	17.44	396 304,73 €	3
Eurovia Dala Agence Renon (Offre avec variante)	17.57	389 850,65 €	2

- Lot n°02

Candidat	Note globale obtenue / 20	Montant HT de l'offre	Classement
SARL PALLANDRE PAYSAGE	13.00	666 563,50 €	4
SAS TREYVE PAYSAGES	14.08	748 025,50 €	3
SAS JD PAYSAGES – DEAT PAYSAGES	16.10	493 631,45 €	2
SAS BEE PAYSAGE	16.69	572 240,85 €	1

Dans ce cadre, le **Conseil Municipal**, M. Laurent THEVENOT entendu, et après en avoir délibéré, **par 18 voix « pour », 5 voix « contre » et 4 « abstentions »** :

- **DÉCIDE D'ATTRIBUER** les marchés de travaux relatifs au projet de renaturation de la plaine du CESSARD comme suit :

- Lot n° 01 attribué à l'entreprise SAS COLAS Etablissement de Gerzat (4 rue André Marie Ampère - 63360 GERZAT) pour un montant de 398 825,50 € HT ;
- Lot n° 02 attribué à l'entreprise SAS BEE PAYSAGE (Lieu-dit Veneix - Allée Georges Grolier - 63500 SAUVAGNAT-STE-MARTHE) pour un montant de 572 240,85 € HT

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer les marchés correspondants avec les entreprises SAS COLAS France - établissement de Gerzat et SAS BEE PAYSAGE ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Le Maire,
Laurent THEVENOT

Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

